



**RAPPORT
ANNUEL
FINANCIER
2018**



Mesdames et Messieurs, chers Présidentes et Présidents,

Bonjour,

Pour tous ceux et celles qui ne me connaissent pas encore, je ne voudrais pas vous décevoir mais je ne vais pas vous faire un exposé avec des chiffres et des chiffres sur la gestion comptable et financière de la ligue, rassurez-vous. Il y en aura un peu afin de ne pas décevoir les purs et durs, ceux qui ont le temps et passent leurs soirées à questionner, justifier, etc.... Je voudrais seulement qu'à la fin de mon intervention vous soyez plus familiarisés, plus rassurés que jamais sur la bonne santé financière de notre ligue d'aviron et que vous en compreniez bien ses rouages post fusion.

Lors de nos dernières Assemblées Générales respectives, nous avons validé notre fusion de ligue sur la base d'une fusion création. Cela nous a bien occupés. Cela peut paraître simple sur le papier même si cela ne l'a pas toujours été dans les faits. Création administrative de la ligue, conservation des anciens comptes bancaires jusqu'à obtention de tous les documents juridiques nécessaires à l'ouverture du compte Occitanie. Avec la Région et le CNDS, création de nouveaux comptes et arrêt des anciens après suivi complet des versements définitifs des anciennes subventions.

Sur la base de divers échanges avec le trésorier de la FFA Monsieur Didier MARCHANDEAU et sur le principe d'une fusion absorption, qui était notre objectif initial nous avons appliqué les directives de la note de consultation juridique du 2 juin 2016 du cabinet conseil d'avocats CDES Conseil.

Pour réaliser cette fusion comptable et financière, il a été nécessaire de procéder à l'inventaire de nos ex-ligues respectives. Pour cela nous nous sommes réunis en Assemblée de fusion création en janvier 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2017. Cela veut dire que nous avons fusionné nos comptabilités avec reprise des écritures depuis le 1^{er} septembre 2017 avec Marie SABAH que je tiens ici à remercier. Un dossier ô combien important et chronophage.

Pour toute structure, il faut un bilan de départ ou bilan d'ouverture, le nôtre est né de notre fusion et vous le verrez un peu plus loin.

L'ensemble des écritures passées aussi bien par la ligue Midi Pyrénées d'Aviron que celle de la ligue Languedoc Roussillon d'Aviron entre le 1^{er} septembre 2017 et la date de création de la ligue Occitanie d'Aviron ont été reprises et fusionnées dans la nouvelle ligue.

Pour cette saison 2017-2018, au total plus 800 mouvements comptables ont été enregistrés, 190 factures émises, des comptes bancaires des ex-ligues suivis jusqu'à clôture complète afin de ne garder qu'un nouveau compte créé au nom de la ligue Occitanie.

Aujourd'hui vous allez en voir le résultat dans le cadre de ce rapport de gestion au 31 août 2018 qui se divise en cinq parties :

- Le bilan d'ouverture de la ligue Occitanie d'Aviron,
- La gestion de trésorerie de la ligue Occitanie d'Aviron,
- La présentation du bilan de clôture de la ligue Occitanie d'Aviron,
- La gestion des immobilisations détaillées,
- Le compte de résultat de l'exercice en version analytique et comptable.

Et pour clore cette saison 2017-2018 je vous présenterai la proposition d'affectation de notre résultat.

Pour les plus curieux, vous trouverez en annexe quelques données complémentaires,

Et pour terminer cette présentation financière, nous regarderons ensemble le prévisionnel budgétaire que nous avons construit en Comité Directeur et les décisions qui y sont associées.

Tout au long de cette nouvelle année, il a été nécessaire d'apprendre, parfois de comprendre, apprivoiser nos différences, nos problèmes communs. Cela nous a permis d'harmoniser nos fonctionnements. Tout cela en rendant la gestion financière de la ligue la plus transparente et la plus efficace possible.

Ce travail, vous me l'avez confié, nos comptes ont été contrôlés par nos deux vérificateurs aux comptes Messieurs Eric TERRES et Philippe CADIOT qui vous feront leur rapport après cette présentation. Je tiens à les remercier par avance pour leur patience.

Jean-Pierre LHERM
Trésorier

RAPPORT FINANCIER 2017-2018

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 février 2019

1 – Bilan d'ouverture de la ligue Occitanie d'aviron – 1^{er} septembre 2017

En fusionnant les deux ligues Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées d'aviron nous avons créé la ligue Occitanie d'Aviron. Conformément au protocole du traité de fusion-crétion et ses annexes, chacune des deux ex-ligue a procédé aux apports listés au traité.

Ces apports ont été réalisés rétroactivement au 1^{er} septembre 2017, comme mentionné dans le protocole du traité de fusion-crétion, correspondant à un actif net total de 325 471,83 €, respectivement pour chaque ligue de 207 166.48 € pour Midi-Pyrénées et 118 305,35 € pour Languedoc-Roussillon (page 5 & 6 du protocole de fusion).

Aux articles 7.2.2 et 7.2.3 du traité de fusion-crétion sont précisés les engagements de chacune des deux ex-ligues en matière de réalisation définitive de la fusion et tous actes sur les biens apportés ainsi que toute interdiction d'engagements nouveaux sans accord préalable de l'autre ligue.

Comptablement nous avons donc fusionné les apports actifs-passifs des deux ex-ligues qui constituent le bilan d'ouverture de la ligue Occitanie d'aviron présenté ci-après :

BILAN de fusion-crétion Ligue Occitanie d'Aviron au 1er septembre 2017

BILAN COMPTABLE simplifié (ouverture)

ACTIF			PASSIF		
INTITULE	BRUT	Amortissements	NET	INTITULE	NET
Bateaux et Avirons	332 091.03	235 003.85	97 087.18	Fonds Associatif	153 934.00
Matériel de Sécurité	19 428.52	12 995.86	6 432.66	Provision pour risques	15 000.00
Matériel d'Arbitrage	24 595.21	22 681.61	1 913.60	Réserve S U E A	0.00
Matériel de Bureau et Informatique	4 424.12	3 809.11	615.01	Réserves (report à nouveau)	82 935.14
				Sub Invest Etat	0.00
				Sub Invest Région	76 500.00
				Sub Invest Région viré au résultat	-40 396.00
				Résultat de l'exercice excédent/déficit	0.00
Immobilisations	380 538.88	274 490.43	106 048.45	Fonds propres	287 973.14
Produits à recevoir			2 297.95	Charges à payer	2 877.72
Immobilisations en cours			43 702.51	Produits constatés d'avance	37 349.49
Disponibilités			199 670.44	Immobilisations à régler	23 519.00
Compte courant Caisse Epargne			77 030.16		
Compte courant Crédit Agricole			33 874.11		
Compte sur livret Caisse Epargne			88 766.17		
TOTAL			351 719.35		351 719.35

A l'occasion de cette fusion une mise à jour de notre dossier auprès de la MAIF (fusionné Ligue Occitanie d'Aviron) a été réalisé. Un point complet sur l'ensemble des matériels et locaux détenus ou utilisés sont assurés et listés.

A ce stade, je tiens tout particulièrement à remercier Marie SABAH, avec qui nous avons réalisé cette fusion comptable lors des diverses interventions, aller et retour et aides tout au long de l'année.

2 – Trésorerie de la ligue Occitanie d'aviron

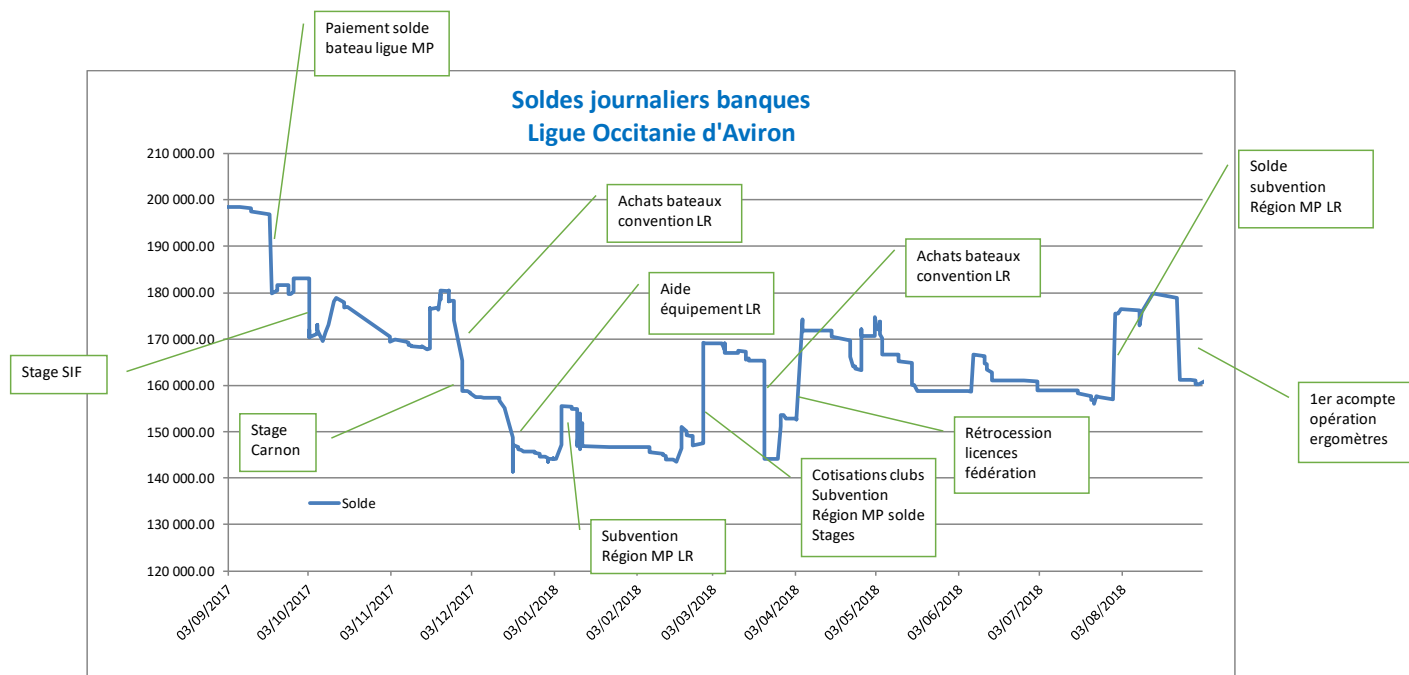
Avec 160 235,31 € au 31 août 2018, la trésorerie consolidée de la ligue Occitanie d'aviron a régressé sur la saison 2017-2018 de 39 335,13 € comparée à celle du 1^{er} septembre 2017 qui était de + 199 670,44 €.

La trésorerie de 2018 bien inférieure à celle de 2017 est principalement le résultat d'investissements réalisés par l'achat de bateaux et autres matériels (ergomètres) mais aussi la baisse des subventions tant de la Région que du CNDS. Le coût du stage de Carnon a été un révélateur sur la gestion des coûts d'hébergement de nos rameurs et rameuses. Une bonne maîtrise des autres frais et un suivi actif des divers dossiers (affaire Bourdeu, achat de petits matériels autres et un travail commun des dossiers de subventions...) ont tout de même permis une gestion globalement efficace.

Résultat de cette gestion et malgré l'achat de bateaux, la baisse répétée des subventions, la trésorerie reste sensiblement élevée avant réception des dernières aides de la Région Occitanie.

Comment a évolué votre trésorerie en 2017/2018 ?

Ci-après les principaux évènements ayant affecté notre trésorerie sont affichés, ils sont le reflet de l'activité de notre ligue au cours de cette saison.



Une partie de notre trésorerie excédentaire reste placée sur un Livret A pour un montant de 70 000 €, cette somme est cantonnée afin de pouvoir subvenir à un besoin de trésorerie ponctuel.

Nous avons été crédité de 779,50 € d'intérêts reçus tout au long de l'année mais ils sont principalement dus à notre placement en Livret A et viennent conforter notre excédent.

3 – Bilan actif-passif de la ligue Occitanie d'aviron au 31 août 2018

Le total de bilan de notre nouvelle ligue au 31 août 2018 est de 330 100.21 €.

LIGUE OCCITANIE D'AVIRON - BILAN au 31 / 08 / 2018 BILAN COMPTABLE détaillé (avant AG)

ACTIF			PASSIF		
INTITULE	BRUT	Amortissements	NET	INTITULE	NET
Immobilisations	463 999.84	324 208.43	139 791.41	Fonds propres	258 285.59
Bateaux et Avirons	416 950.42	282 491.85	134 458.57	Fonds Associatif	153 934.00
Matériel de Sécurité	19 428.77	16 026.56	3 402.21	Réserves pour investissement	15 000.00
Matériel d'Arbitrage	24 993.15	23 499.03	1 494.12	Provision pour risques	0.00
Matériel de Bureau et Informatique	2 627.50	2 190.99	436.51	Réserves (Report à nouveau)	82 935.14
				Résultat de l'exercice excédent/déficit	-39 327.29
Produits à recevoir			30 073.49	Sub Invest Etat	0.00
<i>Factures faites non encaissées au 31/08/2017</i>			<i>0.00</i>	Sub Invest Région	101 106.24
<i>Participations attendues</i>			<i>30 073.49</i>	Sub Invest Région viré au résultat	-55 362.50
			30 073.49		
Subventions annoncées attendues			<i>0.00</i>	Charges à payer	27 533.16
				<i>Chèques faits non retirés au 31/08/2017</i>	<i>27 533.16</i>
Factures à émettre			0.00		27 533.16
Immobilisations en cours			0.00	<i>Charges à payer</i>	
Bateaux en commande				Produits constatés d'avance	44 281.46
					44 281.46
Disponibilités			160 235.31	Immobilisations à régler	0.00
Compte courant Caisse Epargne			90 235.31	Bateaux en commande	
Compte sur livret Caisse Epargne			70 000.00		
TOTAL	463 999.84	324 208.43	330 100.21		330 100.21

0.00

A l'actif, il se décompose de la manière suivante :

- Une trésorerie immédiatement disponible importante et confortable à 160 235,31 €, elle devrait permettre d'aborder sereinement l'année sportive 2018-2019,
- Des immobilisations nettes à hauteur de 139 791,41 € dont le détail est fourni en annexe,
- Des produits à recevoir d'un montant de 30 073,49 € correspondant à des dettes clubs non réglées au 31 août 2018 et à la provision d'un 1^{er} acompte concernant la commande des ergomètres par les clubs, le détail de ces produits est présenté en annexe.

A la date de l'assemblée générale il ne reste plus à recevoir que quelques sommes concernant le solde des ergomètres non livrés et un stage non réglé.

Une somme de 240,00 € provenant des comptes Languedoc Roussillon avant fusion n'a pu être identifiée, je vous propose de la solder lors du prochain exercice.

Le passif se décompose de la manière suivante :

- Des produits constatés d'avance pour un montant de 44 281,46 € correspondants aux participations des clubs ayant acheté un bateau en convention. Conformément aux règles comptables cet acompte est amorti sur la durée de la convention.
- Des charges à payer de 27 533,16 € correspondants à diverses factures parvenues et non réglées ou en cours d'envoi et au solde des ergomètres à régler à la livraison, le détail de ces charges est présenté en annexe,
- Enfin des fonds propres de 258 025,92 € répartis en fonds associatif, réserves, report à nouveau, du résultat de l'année et des subventions d'investissements.

Quelques règlements en chèques n'ont pas encore été présentés à l'encaissement à la date d'arrêté et n'ont pas tous été encaissés par les bénéficiaires à la date d'Assemblée Générale du 17 novembre 2018.

Les subventions d'investissements correspondent aux subventions versées principalement par la Région Occitanie pour l'aide à l'achat d'équipement immobilisés (bateaux, pelles, etc...). Ces subventions sont amorties conformément à la réglementation comptable sur la durée de vie des immobilisations amorties.

Le résultat négatif de 39 327.29 € vient en diminution des fonds propres de la ligue. Il est commenté un peu plus loin.

Les fonds propres de 258 025,92 € sont répartis en plusieurs catégories de montants :

- Le fonds associatif,
- Les réserves,
- Le report à nouveau des années précédentes,
- Le résultat de l'exercice,
- Les subvention d'investissement en cours de vie et non totalement amorties.

Ils sont le reflet de la fusion des fonds propres de nos deux ex ligues après affectation en report à nouveau des écritures de résultat en instance d'affectation de la fusion, de la reprise des provisions pour investissements « achat de bateaux » et la reprise de la provision liée à l'affaire Bourdeu entièrement couverte par la FFA.

4 – Gestion des immobilisations de la ligue Occitanie d'aviron

Le stock des immobilisations de la Ligue Occitanie d'Aviron représente l'ensemble des actifs apportés dans le cadre du traité de fusion-crédation à la date d'arrêté du 31 août 2018. Un ensemble de matériel a été considéré mis au rebus car il était cassé ou hors service. Il s'agit d'un très vieux vidéoprojecteur, d'une imprimante et d'un ancien logiciel, etc...

L'ensemble de ce matériel était totalement amorti depuis plusieurs années et ne fait plus partie de l'inventaire des immobilisations au 31 août 2018.

Il n'y a pas eu vente d'immobilisations lors de la saison 2017-2018

Des bateaux ont été achetés en convention par quelques clubs de l'ex ligue Languedoc Roussillon entre la date de reprise de l'exercice comptable, le 1^{er} septembre, et la fusion effective des ligues. Ils sont présents dans le stock des immobilisations.

Le comité directeur de la ligue Occitanie d'aviron a validé l'achat groupé d'ergomètres à la fin de la saison 2017-2018 afin de faire bénéficier les clubs d'une remise groupe. 36 ergomètres ont été commandés dont 21 sont en convention entre les ligues et les clubs pour une durée de 6 ans et devront être mis à disposition de la ligue lors des journées d'animation indoor principalement.

Le nouveau stock des immobilisations qui représente un total brut de 463 999,84 € est annexé au présent rapport financier.

Inventaire des immobilisations au 31 août 2018

Nature	Montant
BATEAUX	365 457.58 €
AVIRONS	48 619.49 €
PERFORMANCE	2 873.35 €
MATERIEL de SECURITE	19 428.77 €
MATERIEL ORGANISATION REGATES	24 993.15 €
MATERIEL BUREAUTIQUE	2 627.50 €
Total	463 999.84 €

Il n'y a pas d'immobilisations en cours de commande ou non réglées et non livrées à la date d'arrêté.

5 – Compte de résultat de la ligue Occitanie d'aviron au 31 août 2018

Le résultat net de la ligue Occitanie d'aviron pour l'exercice 2017-2018 est une perte de 39 327,29 €.

CHARGES			PRODUITS		
	Prévisionnel 2018	Réalisé		Prévisionnel 2018	Réalisé
60 - Achat	9 950.00	37 484.18	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	1 500.00	29 790.00
Prestation de services	1 000.00	1 312.00	Prestation de services	0.00	0.00
Fournitures Administratives	850.00	1 143.63	Vente de marchandises (combinaisons - blousons)	1 500.00	105.00
Fournitures pour l'activité	1 000.00	1 237.81	Produits des activités annexes (locations)	0.00	0.00
Autres fournitures	2 100.00	461.74	Produits des activités annexes (matériel)		29 685.00
Achat autres matériel	0.00	29 685.00			
Achat combinaisons	3 000.00	2 845.00	74 - Recettes d'exploitation	102 500.00	74 215.97
Achat petit matériel	2 000.00	799.00	Subventions Etat :		
Mise à disposition matériel	0.00	0.00	Ministère de la Santé et des Sports (CNDS)	38 500.00	23 100.00
61 - Services extérieurs	17 100.00	9 900.26	Autres subventions :		
Locations (mini bus clubs, maison aviron ...)	1 800.00	20.00	Conseil Régional Midi Pyrénées	31 300.00	19 128.15
Entretien et réparation	2 000.00	67.61			
Assurance	3 000.00	2 789.02	Région pour Formation 2017	2 800.00	4 128.15
Documentation (livrets initiateurs, éducateurs..)	2 300.00	668.20			0.00
Participation FFA au Fonctionnement du Pôle	5 000.00	5 240.00	Région Fonctionnement Pôle 2017	10 500.00	15 000.00
Participation Ligue au Fonctionnement du Pôle	0.00	0.00			
Participation au Fonctionnement du SUEA	3 000.00	1 115.43	Région pour Formation 2018	4 000.00	
62 - Autres services extérieurs	84 810.00	60 492.62	Région Fonctionnement Pôle 2018	14 000.00	
Rémunérations intermédiaires et honoraires ETR, Arbitres	13 000.00	4 347.88			
Déplacements, missions, CTR	5 000.00	7 325.44			
Frais de communication + cadeaux , médailles...	3 900.00	3 772.96			
Frais de réception	1 000.00	2 644.18			
Publicité, publication,	1 900.00	1 323.77			
Frais postaux et de télécommunications	2 040.00	2 056.15			
Services bancaires	370.00	311.95			
Aide RCTV	1 600.00	200.00			
Compétitions Stages	56 000.00	38 510.29	Organismes sociaux (à détailler) :	0.00	0.00
			Fonds européens		
63 - Impôts et taxes	100.00	16.00			
Impôts et taxes sur rémunération	0.00	0.00	Autres recettes (précisez)	32 700.00	31 987.82
Autres impôts et taxes	100.00	16.00	Cotisations SUEA	800.00	800.00
			FFA Licences	21 400.00	23 104.82
64 - Charges de personnel	0.00	0.00	MAIF (coupe de France)	0.00	0.00
Rémunération des personnels			FFA (coupe des Régions ...)	10 500.00	8 083.00
Charges sociales					
Médecine du Travail			75 - Autres produits de gestion courante	40 640.00	44 480.71
Autres charges de personnel (formations)			cotisations Clubs	16 000.00	15 963.30
			participations Clubs aux stages et régates	6 790.00	7 880.40
65 - Autres charges de gestion courante	33 810.00	58 090.24	SIF Interrégional	15 000.00	13 295.01
Aide versées aux clubs pour diplômes, formations diverses (aviron Santé, permis remorque, bateaux sécurité ...)	3 600.00	5 970.00	Participation des rameurs aux rencontres		0.00
Aide aux clubs	13 000.00	15 730.00	Participation des Ligues / Zone 2017	1 750.00	6 280.00
Cotisations , Affiliations	260.00	300.00	Jeux pénitentiaires	600.00	300.00
Aide à l'organisation des régates,	5 800.00	5 657.20	Autres participations		0.00
Formation de cadres, arbitres et de dirigeants	6 500.00	2 803.07	participations aux formations (livrets)	500.00	762.00
Tête rivière Ste Livrade et Champ de Zone	150.00	1 256.51			
Championnats, Coupe Régions, Régates...	4 500.00	26 373.46			
66 - Charges financières	0.00	0.00	76 - Produits financiers	750.00	779.50
			Intérêts créditeurs Caisse Epargne	750.00	779.50
67 - Charges exceptionnelles	1 300.00	4 452.96			
Charges exceptionnelles (FFA - CARPA)	1 300.00	4 452.96	77 - Produits exceptionnels	3 750.00	19 511.74
			Produits divers	300.00	416.95
68 - Dotation aux amortissements	46 500.00	51 514.10	Indemnisation MAIF	0.00	185.33
Bateaux et Avirons	42 400.00	47 488.19	Rep prov subv. investissement	0.00	14 966.50
Matériel de Sécurité - performance	3 200.00	3 030.43	Produits exceptionnels (FFA Aff Sociale)	3 450.00	3 942.96
Matériel d'Arbitrage	700.00	816.98	78 - Reprises sur amortissements et provisions	44 430.00	13 845.15
Matériel de Bureau et Informatique	200.00	178.50	Rep Produits perçus d'avance	0.00	13 845.15
			Fonds propres de l'association	44 430.00	
Solde créditeur de l'exercice		0.00	Solde débiteur de l'exercice		39 327.29
TOTAL DES CHARGES	193 570.00	221 950.36	TOTAL DES PRODUITS	193 570.00	182 623.07
Total		221 950.36	Total		221 950.36
Contributions volontaires en nature	15 000.00	16 075.77	Contributions volontaires en nature	15 000.00	16 075.77

A - Les recettes de fonctionnement de la ligue

Le total des recettes de fonctionnement de la ligue est de 182 623,07 €.

Ces recettes proviennent principalement :

- De subventions du CNDS, de la région Occitanie => elles sont en baisse constante depuis plusieurs années,
- D'une aide de la FFA venant compenser l'aide MAIF pour la coupe des Régions => 8 083 €,
- De reversements de cotisations des licences de la FFA => 23 104,82 €,
- De la participation des clubs et rameurs aux stages => 21 175,41,00 €,
- Des cotisations des clubs et du SUEA...

Les subventions sont de moins en faciles à obtenir, vous trouverez ci-dessous un tableau de répartition sur les quatre dernières années de nos subventions demandées au CNDS et au Conseil Régional.

Année	Ligue	Subventions reçues	Source subvention
2015	LR	30 040.00	CNDS
		15 000.00	REGION
2015	MP	28 300.00	CNDS
		7 000.00	REGION

Total 2015 **80 340.00**

2016	LR	22 000.00	CNDS
		15 000.00	REGION
2016	MP	27 700.00	CNDS
		7 000.00	REGION

Total 2016 **71 700.00**

2017	LR	17 000.00	CNDS
			REGION
2017	MP	19 000.00	CNDS
		7 000.00	REGION

Total 2017 **43 000.00**

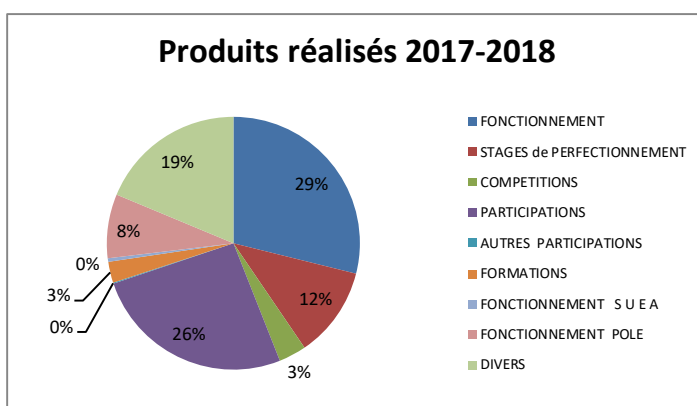
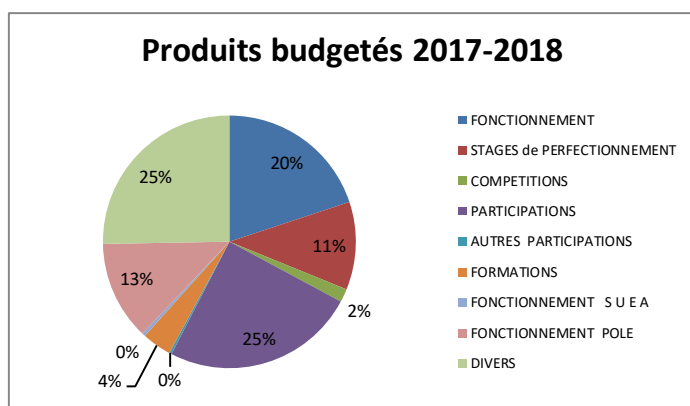
2018	OCC	23 100.00	CNDS
		19 128.15	REGION

Total 2018 **42 228.15**

Il est à noter que la région a baissé sa contribution historique du subventionnement du pôle France haut niveau passant de 5 500 € à 5 000 € dès la saison 2016-2017.

Le développement de la pratique n'est plus subventionnable pour la ligue car la région ne souhaite plus subventionner au choix que le développement ou le haut niveau. Elle a catégorisé l'aviron en sport de haut niveau.

Analyse rapide des produits



Les dossiers de subventions Région Occitanie et CNDS ont fait l'objet d'un gros travail de groupe en plusieurs sessions dont une spécifique au dossier CNDS d'une journée. Le règlement du CNDS est intervenu avant l'arrêté provisoire, celui de la région sera notifié et reçu après l'arrêté du 31 août 2018.

La partie fonctionnement des recettes est supérieure au budget suite à la décision de lancement de l'opération ergomètre pour laquelle la ligue donne un avantage financier au club preneur d'ergomètre contre une mise à disposition par convention. Cet achat groupé permet également aux clubs d'acheter des ergomètres à un tarif préférentiel.

Concernant les compétitions et participations (stages et ligues), les derniers règlements interviennent habituellement au plus tard courant de l'été.

La participation FFA des licences est légèrement supérieure au montant budgété, les cotisations légèrement inférieures.

Pour ce qui est du SUEA, du pôle et des formations, les règlements attendus sont les subventions demandées à la Région habituellement en baisse d'une année à l'autre.

En pied de compte de résultat apparaissent deux nouvelles rubriques qui sont le pendant des opérations d'investissements en matière d'étalement de subvention et d'amortissement du payé d'avance sur les conventions bateaux. Ce montant correspond à la part prorata temporis des deux sommes sur l'année.

Un point précis de réglementation est annexé au présent rapport (cf. Principes et règles comptables).

B – Les dépenses de fonctionnement de la ligue

Le total des dépenses de fonctionnement de la ligue est de 221 950,36 €.

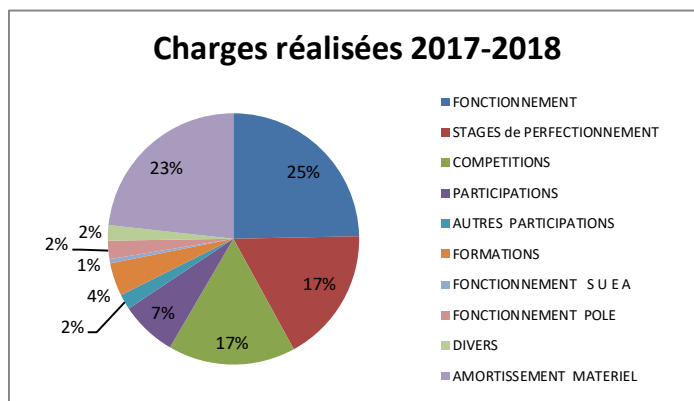
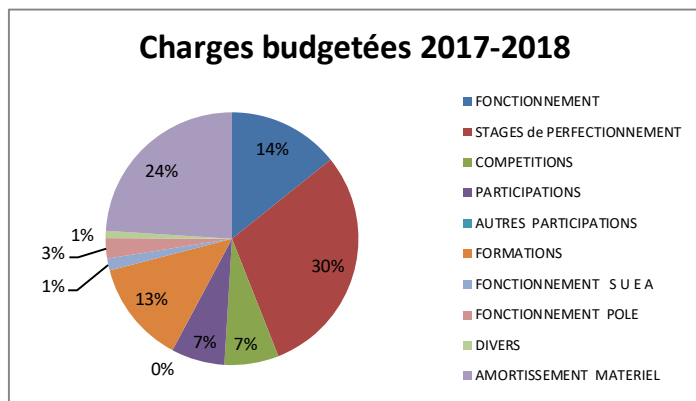
Ces dépenses sont répertoriées dans les rubriques suivantes :

- Charges de fonctionnement de la ligue => 54 638,31 €,
- Charges de stages des rameurs => 38 510,29 €,
- Charges de compétitions (ligue, coupe de France et championnat bateaux courts) => 36 332,17 €,
- Aides aux clubs pour l'achat d'équipements => 15 730,00 €,
- Formations des cadres => 9 441,27 €,
- ETR, arbitres et CROS,
- Autres charges, Pôle France, du SUEA...

Nous avons supporté des frais bancaires et commissions trimestrielles de gestion pour l'ensemble de nos comptes ouverts à hauteur de 311,95 €.

En pied de compte de résultat, l'amortissement du matériel a représenté une somme de 51 514,10 € incluant un amortissement complémentaire non budgété concernant l'achat des bateaux en convention.

Analyse rapide des charges



Les charges de fonctionnement sont globalement maîtrisées mais supérieures au prévisionnel du budget suite à la décision de lancement de l'opération ergomètre.

La ligue a poursuivi son fonctionnement support au côté des clubs avec l'aide à l'organisation des régates, des rencontres jeunes en finançant la couverture des postes de secours et la présence de plongeurs.

Les frais de déplacements des Cadres Technique Régionaux, Michel COLARD et Julien HOUSSET, pour la part correspondant à leur activité au sein de ligue Occitanie sont pris en charge par la ligue.

Les stages et rassemblements ont été nombreux et les dépenses avaient été surévaluées suite au premier stage de novembre, au final les dépenses de stage sont inférieures au prévisionnel notamment grâce au travail de Gérard BALMARY et à l'accord passé avec la Chambre des métiers de Cahors sur la partie hébergement et le travail des CTR sur les lieux de stage.

Je rappelle à ce titre l'engagement des bénévoles des lieux de stages sans que ce coût serait supérieur. Les déplacements et le suivi assidu de Michel COLARD et de Julien HOUSSET en clubs, en rencontres et stages et aux réunions de la ligue.

Le nombre de stagiaires total formés lors des divers stages au cours de la saison 2017-2018 a été de 216 stagiaires rameurs et rameuses.

Les stages des J13-J14 ne sont plus portés par la ligue mais par les comités départementaux depuis la fusion.

Quelques chiffres concernant les compétitions et autres participations dont toutes les facturations sont réglées au 31 août 2018.

Le nombre de compétiteurs accompagnés à l'AviRaid de Vichy a été de 16 comprenant 2 équipes, 94 jeunes ont participé à la finale du challenge jeunes rameurs à Fenouillet, à la Coupe des Régions à Mantes la Jolie de 54 compétiteurs de la Région Occitanie étaient présents, à la finale du rame en 5^e à Carcassonne 6 classes se sont retrouvées représentant 120 jeunes, c'est aussi cela votre ligue.

Une aide exceptionnelle à quelques clubs du territoire Est de la nouvelle ligue a été alloué pendant la période de fusion et a représenté une somme bien supérieure à 10 000 €.

Les frais de formation ont été supérieurs au montant budgété, les dépenses ont concerné des permis bateaux, des éducateurs, des entraîneurs, BPJEPS, etc....

Le SUEA est entièrement réglé, le pôle n'est pas encore facturé par la Fédération à la date d'arrêt du 31 août 2018.

La part du bénévolat représente pour l'année 2018 un montant de 18 259.46 €.

Le litige BOURDEU - Ligue Midi Pyrénées d'Aviron est définitivement soldé à la date d'arrêt comptable.

Au 31 août 2018, cette affaire est terminée et entièrement prise en charge par la Fédération d'Aviron comme cela avait été annoncé.

Nous pouvons remercier Didier MARCHANDEAU et Jean-Jacques MULOT pour leur soutien dans cette affaire.

C – Section investissements

Concernant le résultat de la section investissement qui est intégré au bilan, le solde des investissements pour l'année 2017-2018 est déficitaire de 19 689,89 €. Il a été couvert par un autofinancement net de la trésorerie excédentaire de la ligue Occitanie d'aviron.

Les subventions concernant le matériel enregistrées et perçues ne concernent pas celui de la saison 2017-2018 mais celui de la saison précédente. En effet, la Région Occitanie a validé tardivement l'an passé les dossiers de subventions. Nous sommes dans la même situation pour la saison 2017-2018. A date nous n'avons aucune réponse sur l'affectation et l'octroi des subventions venant de la Région Occitanie.

CHARGES	Prévisionnel 2018	Réalisé	PRODUITS	Prévisionnel 2018	Réalisé
21 - Immobilisations	65 073.25	65 073.25	10 - Financement	65 073.25	45 383.36
			Subvention Région matériel	25 000.00	24 606.24
Achat (bateaux ; avirons)	62 553.25	65 073.25	Subvention CNDS matériel	0.00	0.00
Arbitres - matériel divers	2 520.00	0.00	fonds propres " investissement"	19 296.13	
Participation achats clubs			vente de matériels		
			dont participation club achat bateaux	20 777.12	20 777.12
POLE	0.00	0.00	POLE	0.00	0.00
Participation Ligue au Matériel Pôle					
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	65 073.25	65 073.25	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	65 073.25	45 383.36
Solde créditeur investissement		0.00	Solde débiteur investissement		19 689.89

Aucune subvention d'investissement n'est donc comptabilisée sur cet exercice alors que les commandes et règlements ont été effectués.

6 – Proposition d'affectation du résultat et du report à nouveau de la ligue Occitanie d'aviron

Nous vous proposons d'affecter le résultat net financier pour la saison 2017-2018 de – 38 927,21 € à l'affectation suivante :

- Versement du résultat déficitaire au report à nouveau,
- Réduction de 3 934 € au fonds associatif pour le ramener à 150 000 € par versement au report à nouveau,
- Conservation de 15 000 € en provision pour investissement.

Après affectation du résultat et répartition du report à nouveau lors de cette Assemblée Générale, la nouvelle répartition de fonds propres serait la suivante :

- Fonds associatif 150 000,00 €,
- Provision pour investissement 15 000,00 €,
- Report à nouveau 47 941,93 €,
- Subvention d'investissement 45 083.99 €.

Le total des fonds propres resterait inchangé à 258 025,92 €

Je sou mets à votre approbation cette décision ainsi que le rapport financier.

Fait à Toulouse, le 19 octobre 2018

Jean-Pierre LHERM
Trésorier

RAPPORT FINANCIER 2017-2018

ANNEXES

1 – Détail des immobilisations de la ligue Occitanie d'aviron au 31 août 2018

BATEAUX

Compte N° 215411

Code	Qté	Désignation	Lieu de stockage	Responsable	Date Acquisition	Méthode	Taux	Durée	Valeur achat
MP 5	1	2- Filippi	Villemur	Luc PONCELET	01/01/1999	L	16.67%	6	9 451.84 €
MP 9	1	8 + Italia S	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2001	L	16.67%	6	21 830.70 €
MP 13	1	4 X Empacher	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2003	L	16.67%	6	17 790.80 €
MP 19	1	4 X + Racing MPS	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2005	L	16.67%	6	10 425.00 €
MP 26	1	Skiff Véga	Section universitaire	François MEURILLON	06/07/2007	L	16.67%	6	1 734.20 €
MP 41	1	4 X- Italia S	Villemur	Luc PONCELET	01/11/2009	L	16.67%	6	17 559.00 €
MP 46	1	8+ HUDSON	Villemur	Luc PONCELET	07/02/2011	L	16.67%	6	28 295.10 €
MP 47	1	1x filippi FFSA	Section universitaire	François MEURILLON	01/05/2011	L	33.33%	3	3 400.00 €
MP 50	1	4 x Hudson Prédator	Villemur	Luc PONCELET	07/03/2012	L	16.67%	6	17 251.67 €
MP 64	1	4 x Hudson Prédator	Villemur	Luc PONCELET	01/05/2016	L	16.67%	6	20 053.48 €
MP 70	1	8 x Hudson Super Prédator	Villemur	Luc PONCELET	31/08/2017	L	16.67%	6	33 972.00 €
MP 71	1	Skiff Italia S	Pôle France	François MEURILLON	31/08/2017	L	16.67%	6	9 333.00 €
LR 6	1	Wintech 4+	Aviron Sétois	Maxime DALMON	31/10/2012	L	16.67%	6	17 304.68 €
LR 7	1	Wintech 4+	Aviron Sétois	Maxime DALMON	31/10/2012	L	16.67%	6	16 649.90 €
LR 8	1	Swift 8+	Aviron Beaucaire		29/05/2013	L	12.50%	8	24 924.48 €
LR 11	1	Swift 4x 4+	Aviron Sétois	Maxime DALMON	15/04/2014	L	16.67%	6	29 486.00 €
LR 13	1	Swift 4x	Grau du Roi		17/04/2015	L	16.67%	6	12 700.00 €
LR 15	1	8+	Aviron Beaucaire		25/06/2016	L	16.67%	6	31 741.48 €
LR 17	1	Wintech 4x Interna.	Grande Motte		17/11/2017	L	16.67%	6	17 322.50 €
LR 18	1	Wintech2x Competitor	Perpignan 66	Aude LUSETTI	21/11/2017	L	16.67%	6	6 700.00 €
LR 19	1	Euro Diffusion's Y25	Port Nouvelle		05/01/2018	L	16.67%	6	6 093.00 €
LR 20	1	Wintech 2x Medalist	Grau du Roi		13/01/2018	L	16.67%	6	11 438.75 €
22 bateaux compétition									365 457.58 €

AVIRONS

Compte N° 215412

Code	Qté	Désignation	Lieu de stockage	Responsable	Date Acquisition	Méthode	Taux	Durée	Valeur achat
MP 11	8	4 paires avirons de couple	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2002	L	33.33%	3	1 903.52 €
MP 12	8	4 paires avirons de pointe	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2002	L	33.33%	3	2 538.02 €
MP 17	20	10 paires avirons " macon"	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2005	L	33.33%	3	4 604.60 €
MP 22	8	4 paires avirons de pointe	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2006	L	33.33%	3	3 456.44 €
MP 23	4	2 paires avirons de couple concept	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2006	L	33.33%	3	920.92 €
MP 24	8	4 paires avirons de couple Croker	Section universitaire- pôle	François MEURILLON	01/01/2006	L	33.33%	3	2 005.56 €
MP 27	8	4 paires avirons de pointe concept	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2007	L	33.33%	3	2 774.72 €
MP 44	8	4 paires aviron de couple concept	Villemur	Luc PONCELET	07/12/2010	L	33.33%	3	1 747.11 €
MP 49	8	4 paires avirons couple Croker Eurodiffusion	Villemur	Luc PONCELET	10/12/2011	L	33.33%	3	2 925.00 €
MP 65	16	8 paires avirons macon Skinny Incept	Villemur	Luc PONCELET	28/10/2016	L	33.33%	3	8 160.00 €
MP 68	8	4 paires avirons croker S39	Villemur	Luc PONCELET	06/04/2017	L	33.33%	3	3 236.00 €
LR 9		Rames Swift 8+	Aviron Beaucaire		12/06/2013	L	12.50%	8	4 305.60 €
LR 12		Rames Swift 4+	Aviron Sétois	Maxime DALMON	15/04/2014	L	16.67%	6	4 378.00 €
LR 14		Rames Swift 4+	Grau du Roi		17/04/2015	L	16.67%	6	2 304.00 €
LR 16		Rames Swift 8+	Aviron Beaucaire		25/06/2016	L	16.67%	6	3 360.00 €
104 Rames									48 619.49 €

PERFORMANCE

Compte N° 215413

Code	Qté	Désignation	Lieu de stockage	Responsable	Date Acquisition	Méthode	Taux	Durée	Valeur achat
MP 66	2	2 Speedcoach GPS NK	Résidence CTS	Michel COLARD	05/01/2017	L	33.33%	3	764.16 €
MP 67	2	2 Speedcoach GPS training pack	Résidence CTS	Michel COLARD	05/01/2017	L	33.33%	3	859.20 €
MP 69	1	Rowperfect RP3S	Section universitaire- pôle	François MEURILLON		L	16.67%	6	1 249.99 €
									2 873.35 €

MATERIEL de SECURITE

Compte N° 215420

Code	Qté	Désignation	Lieu de stockage	Responsable	Date Acquisition	Méthode	Taux	Durée	Valeur achat
MP 2		2 Coques et 1 remorque -500 kg	Villemur	Luc PONCELET	1996	L	25.00%	4	3 353.88 €
MP 56	1	1 défibrilateur	Résidence médecin	Michel LESTRADE	01/10/2014	L	25.00%	4	1 543.00 €
MP 60	1	Moteur Yamaha 20 cv	Villemur	Luc PONCELET	01/05/2015	L	25.00%	4	2 644.66 €
MP 61	1	Moteur Yamaha 20 cv	Villemur	Luc PONCELET	01/05/2015	L	25.00%	4	2 644.66 €
MP 62	1	Moteur Yamaha 20 cv	Villemur	Luc PONCELET	18/02/2016	L	25.00%	4	2 644.66 €
MP 63	1	Moteur Yamaha 20 cv	Villemur	Luc PONCELET	18/02/2016	L	25.00%	4	2 644.66 €
LR 1	1	Moteur Yamaha ??cv			15/14/2004	L	25.00%	4	1 327.00 €
LR 4		Tente Outdoor	Aviron Sétois	Maxime DALMON	27/09/2010	L	20.00%	5	2 626.25 €
									19 428.77 €

MATERIEL ORGANISATION REGATES

Compte N° 215430

Code	Qté	Désignation	Lieu de stockage	Responsable	Date Acquisition	Méthode	Taux	Durée	Valeur achat
MP 1	1	3 Porte voix reste 1)	Commission arbitres Midi Pyrénées	Josy BREGAL	1992	L		4	1 016.33 €
MP 20		Filn + bouées	Almayrac	Club Almayrac	2005	L		4	1 879.92 €
MP 31	2	5 Porte voix (reste 2)	Résidences arbitres	Josy BREGAL	2008	L		4	181.21 €
MP 37	3	Lignes d'eau	Almayrac	Club Almayrac	26/02/2009	L	25.00%	4	3 229.20 €
MP 38		Bouées 3 lignes d'eau	Almayrac	Club Almayrac	03/03/2009	L	25.00%	4	2 883.19 €
MP 39		Complément ligne d'eau	Almayrac	Club Almayrac	13/03/2009	L	25.00%	4	218.00 €
MP 43	2	Catamarans	Cazaubon	Club Cazaubon	10/03/2010	L	10.00%	10	7 176.00 €
MP 45		chronomètres VOLA	Villemur	Luc PONCELET	18/01/2011	L	33.33%	3	5 794.62 €
MP 53	4	mégaphones Monacor TM-17	Résidences arbitres	Josy BREGAL	24/05/2013	L	100.00%	1	410.94 €
MP 57	4	Talkie Walkie Motorola T80	Commission arbitres Midi Pyrénées	Josy BREGAL	20/10/2014	L	25.00%	4	359.85 €
MP 59	1	Talkie Walkie Motorola T80	Commission arbitres Midi Pyrénées	Josy BREGAL	04/04/2015	L	25.00%	4	89.95 €
MP 73	4	mégaphones Monacor TM-17	Résidences arbitres	Josy BREGAL	31/08/2017	L	100.00%	1	397.51 €
LR 2		Porte voix (combien ?)			20/02/2005	L	25.00%	4	472.42 €
LR 10		Téléphone portatif marine			26/07/2013	L	25.00%	4	884.02 €

24 993.15 €

MATERIEL BUREAUTIQUE

Compte N° 218300

Code	Qté	Désignation	Lieu de stockage	Responsable	Date Acquisition	Méthode	Taux	Durée	Valeur achat
MP 42	1	P C libre service	Sorti	Jean-Pierre LHERM	07/01/2010	L	33.33%	3	479.15 €
MP 72	1	PC comptabilité	Trésorier	Jean-Pierre LHERM	03/08/2017	L	25.00%	4	570.01 €
LR 3		Vidéo projecteur Casio	Maison des sports Montpellier	Julien HOUSSET CTR	29/04/2009	L	25.00%	4	798.00 €
LR 5		Ordinateur CTR	Maison des sports Montpellier	Julien HOUSSET CTR	18/11/2010	L	20.00%	5	780.34 €

2 627.50 €

Total valeur d'achat 463 999.84 €
 Total amorti 324 208.43 €
 Valeur nette comptable 139 791.41 €

Avances, acomptes versés sur commandes

Compte N° 238000

Code	Qté	Désignation	Lieu de stockage	Responsable	Date Acquisition	Méthode	Taux	Durée	Valeur achat
------	-----	-------------	------------------	-------------	------------------	---------	------	-------	--------------

0.00 €

2 – Détail des produits à recevoir au 31 août 2018 de la ligue Occitanie d'aviron

N° Mvt	Date	R / D	Code Tiers	Tiers	Objet	pièces justificatives	Produits à recevoir
Saison 2016-2017 en attente de règlement							
LR17-29	31/08/2017	R	DSIG	Delphine SIGAL	Solde N-1		18.49
LR17-31	???	R	???	Rhône-Alpes			240.00

Saison 2017-2018 en attente de règlement

OC-49	02/05/2018	R	AUCH	Aviron Club Auscitain	Stage J13-14 Prépa match ligue Cazaubon du 18 au 21 avril 2018	Facture C 2018 - 120 Relance 20/07/2018 Relance 23/08/2018	100.00
OC-103	04/05/2018	R	SNA	Société Nautique Almayrac	Coupe de France des Régions du 26 au 29 avril 2018 - Mantes la Jolie	Facture C 2018 - 171 Relance 20/07/2018 Relance 23/08/2018	30.00
OC210	31/08/2018	R	PIM	Poids d'Interrogation (Montpellier)	Achat collectif Ergomètre 2 sous convention	Facture C 2018-176 - 1er acompte	444.00
OC211	31/08/2018	R	BIV	Barcarens I Velas	Achat collectif Ergomètre 1 sous convention	Facture C 2018-177 - 1er acompte	222.00
OC212	31/08/2018	R	ACE	Aviron Carcassonne	Achat collectif Ergomètre 3 hors convention	Facture C 2018-178 - 1er acompte	848.70
OC213	31/08/2018	R	CAMC	Club Aviron Mauguio Carnon	Achat collectif Ergomètre 2 sous convention	Facture C 2018-179 - 1er acompte	444.00
OC214	31/08/2018	R	AT	Aviron Toulousain	Achat collectif Ergomètre 1 sous convention - 1 hors convention	Facture C 2018-180 - 1er acompte	444.00
OC215	31/08/2018	R	ACA	Aviron Club Albigeois	Achat collectif Ergomètre 6 hors convention	Facture C 2018-181 - 1er acompte	1 697.40
OC216	31/08/2018	R	AAC	Armagnac Aviron Club	Achat collectif Ergomètre 2 sous convention - 1 hors convention	Facture C 2018-182 - 1er acompte	726.90
OC217	31/08/2018	R	ASV	Association Sportive Villemurienne	Achat collectif Ergomètre 1 sous convention	Facture C 2018-183 - 1er acompte	222.00
OC218	31/08/2018	R	AC	Aviron Cadurcien	Achat collectif Ergomètre 2 sous convention - 4 hors convention	Facture C 2018-184 - 1er acompte	1 575.60
OC219	31/08/2018	R	BOC	Aviron du Bocage	Achat collectif Ergomètre 1 sous convention	Facture C 2018-185 - 1er acompte	222.00
OC220	31/08/2018	R	CNGC	Cercle Nautique Grenade Castelnaud	Achat collectif Ergomètre 1 sous convention - 1 hors convention	Facture C 2018-186 - 1er acompte	444.00
OC221	31/08/2018	R	TUC	Toulouse Université Club	Achat collectif Ergomètre 1 sous convention - 1 hors convention	Facture C 2018-187 - 1er acompte	504.90
OC222	31/08/2018	R	AME	Aviron Mezois	Achat collectif Ergomètre 1 sous convention	Facture C 2018-188 - 1er acompte	222.00
OC223	31/08/2018	R	ABC	Aviron Balaruc	Achat collectif Ergomètre 2 sous convention	Facture C 2018-189 - 1er acompte	444.00
OC224	31/08/2018	R	SNA	Société Nautique Almayrac	Achat collectif Ergomètre 2 sous convention	Facture C 2018-190 - 1er acompte	444.00
OC300	31/10/2018	R	PIM	Poids d'Interrogation (Montpellier)	Achat collectif Ergomètre 2 sous convention	Facture C 2018-176 - solde	1 036.00
OC301	31/10/2018	R	BIV	Barcarens I Velas	Achat collectif Ergomètre 1 sous convention	Facture C 2018-177 - solde	518.00
OC302	31/10/2018	R	ACE	Aviron Carcassonne	Achat collectif Ergomètre 3 hors convention	Facture C 2018-178 - solde	1 980.30
OC303	31/10/2018	R	CAMC	Club Aviron Mauguio Carnon	Achat collectif Ergomètre 2 sous convention	Facture C 2018-179 - solde	1 036.00
OC304	31/10/2018	R	AT	Aviron Toulousain	Achat collectif Ergomètre 1 sous convention - 1 hors convention	Facture C 2018-180 - solde	1 036.00
OC305	31/10/2018	R	ACA	Aviron Club Albigeois	Achat collectif Ergomètre 6 hors convention	Facture C 2018-181 - solde	3 960.60
OC306	31/10/2018	R	AAC	Armagnac Aviron Club	Achat collectif Ergomètre 2 sous convention - 1 hors convention	Facture C 2018-182 - solde	1 696.10
OC307	31/10/2018	R	ASV	Association Sportive Villemurienne	Achat collectif Ergomètre 1 sous convention	Facture C 2018-183 - solde	518.00
OC308	31/10/2018	R	AC	Aviron Cadurcien	Achat collectif Ergomètre 2 sous convention - 4 hors convention	Facture C 2018-184 - solde	3 676.40
OC309	31/10/2018	R	BOC	Aviron du Bocage	Achat collectif Ergomètre 1 sous convention	Facture C 2018-185 - solde	518.00
OC310	31/10/2018	R	CNGC	Cercle Nautique Grenade Castelnaud	Achat collectif Ergomètre 1 sous convention - 1 hors convention	Facture C 2018-186 - solde	1 036.00
OC311	31/10/2018	R	TUC	Toulouse Université Club	Achat collectif Ergomètre 1 sous convention - 1 hors convention	Facture C 2018-187 - solde	1 178.10
OC312	31/10/2018	R	AME	Aviron Mezois	Achat collectif Ergomètre 1 sous convention	Facture C 2018-188 - solde	518.00
OC313	31/10/2018	R	ABC	Aviron Balaruc	Achat collectif Ergomètre 2 sous convention	Facture C 2018-189 - solde	1 036.00
OC314	31/10/2018	R	SNA	Société Nautique Almayrac	Achat collectif Ergomètre 2 sous convention	Facture C 2018-190 - solde	1 036.00

TOTAL **30 073.49**

3 – Détail des charges à payer au 31 août 2018 de la ligue Occitanie d'aviron

N° Mvt	Date	R / D	Code Tiers	Tiers	Objet	pièces justificatives	Charges à payer
Saison 2017-2018 en attente de règlement							
OC-183	01/08/2018	D	BOUR	CARPA	Affaire Bourdeu (solde arrêt Cour d'Appel)	Domages - intérêts chèque n° 68	3 942.96
OC203	30/08/2018	D	ARB	Jérémy DOMONT	Défraiement Arbitres période 1er semestre 2018	Etat Ligue chèque CE 69	400.00
OC207	30/08/2018	D	ARB	Sarah MOZAFFARIAN	Défraiement Arbitres période 1er semestre 2018	Etat Ligue chèque CE 70	40.00
OC208	30/08/2018	D	ARB	Jean-Marie SAULIERE	Défraiement Arbitres période 1er semestre 2018	Etat Ligue chèque CE 71	80.00
OC225	31/08/2018	D	CROS LR	CROS LR	Facture juillet 2018	Facture 31/07	20.00
OC226	31/08/2018	D	CROS LR	CROS LR	Facture août 2018	Facture 31/08	20.00
OC227	31/08/2018	D	COL	Michel COLARD	Frais mensuels juillet-août	Note frais n° 13	170.00
OC250	31/08/2018	D	ABE	Aviron Beaucaire	Mise à disposition M. FORT Stages et coupe de France	ETAT CTR	700.00
OC251	31/08/2018	D	ACPG	Aviron Club Ponant Grande Motte	Mise à disposition Y. FAIT Stages et coupe de France	ETAT CTR En formation CQP - départ ? (info MCOL)	245.00
OC252	31/08/2018	D	SNA	Société Nautique Almayrac	Sécurité Offre jeune championnat Plongeurs-poste secours	Facture SNSM du 25/03	1 107.20
OC253	31/08/2018	D	AQUI	Ligue d'Aquitaine Aviron	Participation de la Ligue Occitanie aux frais d'organisation des Champ. de Zone Brive	Facture 2017/2018	1 425.00
OC254	31/08/2018	D	ATPPR	Association Toulouse Pierre Paul Riquet Rallye du Canal du Midi	participation forfaitaire de la ligue pour l'organisation du Rallye du Canal	Estimatif	900.00
OC255	31/08/2018	D	AT	Aviron Toulousain	Aide aux diplômés BPJEPS - Paul Antoine RICARD	Email Annick MAGNAGUAGNO	300.00
OC256	31/08/2018	D	AQUI	Ligue d'Aquitaine Aviron	Tête de rivière du 12 mars 2017	Facture 2017/2018	400.00
OC257	31/08/2018	D	SNA	Société Nautique Almayrac	Sécurité régata 2-3 juin 2018 Plongeurs-poste secours	Factur 2017-2018 - F23	600.00
OC258	31/08/2018	D	MUC	Montpellier Aviron Université Club	Rando des voisins	Facture F 2018 07	100.00
OC259	31/08/2018	D	AME	Aviron Mezois	Rando des voisins	Compte rendu et facture	100.00
OC315	31/10/2018	D	IMMO	INCEPT-CONCEPT	Achat 36 ergomètres	Devis - solde à régler	16 983.00
TOTAL							27 533.16

4 – Compte de résultat détaillé au 31 août 2018 de la ligue Occitanie d'aviron

CHARGES	Prévisionnel 2018	Réalisé	PRODUITS	Prévisionnel 2018	Réalisé
FONCTIONNEMENT	27 590.00	54 638.31	FONCTIONNEMENT	38 500.00	52 785.00
Fournitures administratives	850.00	1 143.63			
Prestations de services (dont rénov site internet)	1 000.00	1 312.00			
mise à disposition matériel		0.00	Prestations de services	0.00	0.00
Téléphone internet bureau + site internet	750.00	573.78			
Téléphone CTR (internet + portable)	1 040.00	1 268.85	Produits des activités annexes (locations)	0.00	0.00
Frais affranchissement	250.00	213.52	Produits des activités annexes (matériel)	0.00	29 685.00
Assurances	3 000.00	2 789.02			
Fournitures pour l'activité :			CNDS: Développement de la pratique	38 500.00	23 100.00
vêtements et équipement Arbitres	1 000.00	1 237.81	CNDS : Accès au Haut niveau		0.00
fonctionnement et équipement E T R	0.00		CNDS : Développement Aviron Féminin		0.00
Autres fournitures	2 100.00	461.74	CNDS déplacements CTR		0.00
Achat de petit matériel	2 000.00	799.00			
Locations diverses	1 800.00	20.00	Subvention Région 2015 Déplacements		
Déplacements, missions CTR	5 000.00	7 325.44	Subvention Région 2016 Déplacements		0.00
Frais de réception + location salle réunion	1 000.00	2 644.18	Subvention Région 2017 Déplacements		
Frais de Communication, cadeaux, récompenses	3 900.00	3 772.96			
Matériel ergomètres		29 685.00			
Publicité, Publications	1 900.00	1 323.77	Produits d'activités annexes (locations)		0.00
Entretien et réparations	2 000.00	67.61			
EMPLOI	0.00	0.00	EMPLOI	0.00	0.00
Salaire					
Charges Sociales					
Formation Salarié					
Médecine du travail					
STAGES de PERFECTIONNEMENT	56 000.00	38 510.29	STAGES de PERFECTIONNEMENT	21 790.00	21 175.41
Déplacements remorques saison précédente		0.00	Reliquat années précédentes		
Stage Almayrac perfectionnement Loisirs		0.00			
Stage Toussaint J16 - Carnon 31/10 au 3/11 2017		4 822.26	Stage Toussaint J16 - Carnon 31/10 au 3/11 2017		868.18
Stage Toussaint J16 - Carnon 31/10 au 3/11 2017		4 918.56	Stage Toussaint J16 - Carnon 31/10 au 3/11 2017		881.82
Stage SIF Bellecin 20 au 27 août 2017		14 834.61	Stage SIF Bellecin 20 au 27 août 2017	15 000.00	13 295.01
Stage rentrée Villemur 27 au 29 août 2017		52.32	Stage rentrée Villemur 27 au 29 août 2017		0.00
Stage rentrée Villemur 27 au 29 août 2017		52.32	Stage rentrée Villemur 27 au 29 août 2017		0.00
Stage WE zone - Bergerac 24 au 25 novembre 2017		652.27	Stage WE zone - Bergerac 24 au 25 novembre 2017		120.00
Stage WE zone - Bergerac 24 au 25 novembre 2017		627.23	Stage WE zone - Bergerac 24 au 25 novembre 2017		90.00
Stage CD 32 - Cazaubon du 04 et 05 novembre 2017		95.63	Stage CD 32 - Cazaubon du 04 et 05 novembre 2017		0.00
Stage CD 32 - Cazaubon du 04 et 05 novembre 2017		95.63	Stage CD 32 - Cazaubon du 04 et 05 novembre 2017		0.00
Stage J 15/J 16 - Cahors 17 au 19 février 2018		1 341.16	Stage J 15/J 16 - Cahors 17 au 19 février 2018		640.21
Stage J 15/J 16 - Cahors 17 au 19 février 2018		1 335.47	Stage J 15/J 16 - Cahors 17 au 19 février 2018		640.19
Stage J 17/J 18 - Cahors 17 au 19 février 2018		549.67	Stage J 17/J 18 - Cahors 17 au 19 février 2018		320.00
Stage J 17/J 18 - Cahors 17 au 19 février 2018		711.25	Stage J 17/J 18 - Cahors 17 au 19 février 2018		320.00
Stage J14 - Préparatoire Match de ligue - Cazaubon du 18 au 20 avril 2018		1 025.84	Stage J14 - Préparatoire Match de ligue - Cazaubon du 18 au 20 avril 2018		800.00
Stage J14 - Préparatoire Match de ligue - Cazaubon du 18 au 20 avril 2018		1 312.14	Stage J14 - Préparatoire Match de ligue - Cazaubon du 18 au 20 avril 2018		800.00
Stage J16 B - Préparatoire Match de ligue - Cazaubon du 18 au 20 avril 2018		482.68	Stage J16 B - Préparatoire Match de ligue - Cazaubon du 18 au 20 avril 2018		400.00
Stage J16 B - Préparatoire Match de ligue - Cazaubon du 18 au 20 avril 2018		482.68	Stage J16 B - Préparatoire Match de ligue - Cazaubon du 18 au 20 avril 2018		400.00
J15-J16 Stage préparatoire Coupe des régions Cahors du 23 au 26 avril 2018		1 290.33	J15-J16 Stage préparatoire Coupe des régions Cahors du 23 au 26 avril 2018		400.00
J15-J16 Stage préparatoire Coupe des régions Cahors du 23 au 26 avril 2018		1 551.26	J15-J16 Stage préparatoire Coupe des régions Cahors du 23 au 26 avril 2018		400.00
J17-J18 Stage préparatoire Coupe des régions Cahors du 23 au 26 avril 2018		1 039.11	J17-J18 Stage préparatoire Coupe des régions Cahors du 23 au 26 avril 2018		400.00
J17-J18 Stage préparatoire Coupe des régions Cahors du 23 au 26 avril 2018		1 046.27	J17-J18 Stage préparatoire Coupe des régions Cahors du 23 au 26 avril 2018		400.00
Rassemblements	56 000.00		Rassemblements	6 790.00	
Week PPJ Toulouse 20 & 21 janvier 2018		158.94	Week PPJ Toulouse 20 & 21 janvier 2018		0.00
J18 Villemur sur Tarn 3 au 4 mars 2018		32.66	J18 Villemur sur Tarn 3 au 4 mars 2018		0.00
J18 Villemur sur Tarn 24 au 25 mars 2018		0.00	J18 Villemur sur Tarn 24 au 25 mars 2018		0.00

CHARGES	Prévisionnel 2018	Réalisé	PRODUITS	Prévisionnel 2018	Réalisé
COMPETITIONS	15 050.00	36 332.17	COMPETITIONS	3 250.00	6 385.00
Championnats Zone Batx courts (Cazaubon) Autres déplacements CTR	4 500.00	2 500.00 1 753.18			
Coupe de France des Régions (Déplacement + Hébergement)		12 724.08			
Championnats mer		1 403.79			
Championnat Zone Bateaux longs (Brive)		1 425.00	Participation Championnat de zone 2017 (Aquitaine + Poitou Charentes + Limousin)	1 750.00	6 280.00
Challenge CJR UNSS		6 567.41			
Tete rivière Ste Livrade	150.00	1 256.51			
Frais organisation compétitions ligue (sécurité, plongeurs,)	5 800.00	5 657.20			
RCTV	1 600.00	200.00			
Achat combinaisons	3 000.00	2 845.00	Vente combinaisons & blousons	1 500.00	105.00
PARTICIPATIONS	13 260.00	16 030.00	PARTICIPATIONS	47 900.00	47 151.12
Affiliations			Participation de la FFA pour Licences	21 400.00	23 104.82
Affiliation CROS	260.00	300.00	participation FFA Coupe de France	10 500.00	8 083.00
Aides aux clubs	13 000.00	15 730.00	Participation MAIF Coupe de France	0.00	0.00
			Cotisations Clubs	16 000.00	15 963.30
AUTRES PARTICIPATIONS	0.00	4 347.88	AUTRES PARTICIPATIONS	600.00	300.00
Santé Bien être			CNDS Santé - Bien être		0.00
Participation frais ETR 2016			CNDS ETR + Défraiement		0.00
Participation frais ETR 2017-2018		1 940.00	CNDS Santé lutte contre le dopage		0.00
			CNDS Matériel		0.00
Participation frais Arbitres 2017-2018	0.00	2 407.88	Jeux pénitentiaires	600.00	300.00
FORMATIONS	25 400.00	9 441.27	FORMATIONS	7 300.00	4 890.15
Formation Sport Santé					
Aide apportée aux clubs pour diplômes (BPJEPS - CQP)	3 600.00	5 220.00	Subvention Région pour Formation 2017	2 800.00	4 128.15
Formation Initiateurs, Educateurs, Entraîneurs	6 500.00	664.25	Subvention Région pour Formation 2018	4 000.00	
Achat Livrets pour Initiateurs et Educateurs	2 300.00	668.20	Formation Initiateurs et Educateurs (livrets)	500.00	762.00
Formation de Cadres (ETR) et dirigeants	13 000.00	521.62	CNDS Formation cadres, dirigeants, arbitres		
Formation Arbitres		1 617.20			
Formation diverses (Permis bateaux, remorque...)		750.00			
Formation des dirigeants		0.00			
FONCTIONNEMENT S U E A	3 000.00	1 115.43	FONCTIONNEMENT S U E A	800.00	800.00
Frais fonctionnement SUEA	3 000.00	1 115.43	Cotisations Section Universitaire	800.00	800.00
FONCTIONNEMENT POLE	5 000.00	5 240.00	FONCTIONNEMENT POLE	24 500.00	15 000.00
Participation FFA aux frais fonctionnement Pôle 2016		0.00	Subvention Région 2017 Fonctionnement Pôle	10 500.00	15 000.00
Participation Ligue Trax mise en sécurité, tente Pôle			Subvention Région 2018 Fonctionnement Pôle	14 000.00	
Participation FFA aux frais fonctionnement Pôle 2017	5 000.00	5 240.00			
DIVERS	1 770.00	4 780.91	DIVERS	48 930.00	34 136.39
services bancaires	370.00	311.95	Produits financiers	750.00	779.50
Charges exceptionnelles (FFA - CARPA)	1 300.00	4 452.96	Produits exceptionnels	300.00	416.95
Impôts	100.00	16.00	Indemnisation MAIF (vol moteurs)		185.33
			Participation FFA trax mise en sécurité locaux Pôle		
AMORTISSEMENT MATERIEL	46 500.00	51 514.10	Produits exceptionnels (FFA Aff Sociale)	3 450.00	3 942.96
amortissements bateaux et aviron	42 400.00	47 488.19	Rep Prov investissements	0.00	14 966.50
Amortissement matériel d'arbitrage	3 200.00	816.98			
Amortissement matériel bureautique	700.00	178.50	+/- value vente de matériels		
Amortissement matériel de sécurité	200.00	3 030.43	Fonds propres " fonctionnement "	44 430.00	
			Rep Produits perçus d'avance	0.00	13 845.15
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	193 570.00	221 950.36	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	193 570.00	182 623.07
solde créditeur fonctionnement		0.00	solde débiteur fonctionnement		39 327.29
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	193 570.00	221 950.36	TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	193 570.00	221 950.36

5 – Part du bénévolat au 31 août 2018 de la ligue Occitanie d'aviron

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative, non remboursés par l'association, peuvent ouvrir droit, sous certaines conditions, à une réduction d'impôt sur le revenu pour le bénéficiaire. Le dispositif de réduction d'impôt ne présente d'intérêt que pour un bénévole imposable à l'impôt sur le revenu.

Le bénévole de l'association doit participer à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie, ni aucune rémunération sous quelque forme que ce soit, en espèces ou en nature.

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, la nature et le montant des frais engagés doivent être justifiés et le bénévole doit en avoir expressément refusé le remboursement. L'abandon du remboursement des frais engagés doit donner lieu à une déclaration expresse de la part du bénévole. Cette renonciation peut prendre la forme d'une mention explicite rédigée par le bénévole sur la note de frais telle que : « Je soussigné (nom et prénom de l'intéressé) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don ».

Lorsque le bénévole n'est pas en mesure de justifier du montant effectif des dépenses relatives à l'utilisation de son véhicule personnel dans le cadre de son activité associative, ses frais sont évalués forfaitairement en fonction d'un barème kilométrique spécifique aux bénévoles des associations.

Ce barème s'applique indépendamment de la puissance fiscale du véhicule automobile ou de la cylindrée des vélomoteurs, scooters ou motos, du type de carburant utilisé et du kilométrage parcouru au titre de l'activité bénévole.

Les associations concernées par ce dispositif sont :

- Œuvres et organismes d'intérêt général ou fondations et associations reconnues d'intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises ;

- Associations culturelles et de bienfaisance et établissements publics des cultes reconnus d'Alsace-Moselle ;

- Organismes publics ou privés dont la gestion est désintéressée et qui ont pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain ;

- Établissements d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif ;

- Organismes agréés par le ministère chargé du budget dont l'objet exclusif est de verser des aides à l'investissement ou de fournir des prestations d'accompagnement à des PME

L'association est tenue de conserver dans sa comptabilité les justificatifs des frais (billets de train, factures, notes de péage, détail du nombre de kilomètres parcourus avec le véhicule personnel, etc.) et la déclaration de renonciation au remboursement de ses frais par le bénévole.

Chaque pièce justificative doit mentionner précisément l'objet de la dépense ou du déplacement.

Comptablement ces opérations sont enregistrées en classe 8 hors bilan et présentées en bas du compte de résultat.

Dans le cadre des activités de la ligue Occitanie d'aviron pendant la saison 2017-2018, la part du bénévolat représente un montant de 18 259.46 €.

Le détail de ces abandons de frais au profil de la ligue Occitanie d'aviron correspond principalement à une activité de frais de déplacements.

Le nombre de déplacements cumulés a été de 260 dont 145 pour les arbitres et 107 pour les membres du Conseil.

Le nombre de kilomètres parcourus cumulés a été de 52 033 dont 29 548 pour les arbitres et 21 005 pour les membres du Conseil.

PRINCIPES ET REGLES COMPTABLES

Le plan comptable utilisé pour la tenue de la comptabilité de la ligue Occitanie d'Aviron est le plan comptable des associations loi 1901 – nouveau plan comptable des associations de 1999 institué par le règlement n°99-01 du 16 février 1999 – Autorité des Normes Comptables.

Les règles de comptabilité retenues et les états de synthèse présentés (Bilan, compte de résultat et annexes) sont ceux et celles préconisés par la comptabilité des associations.

Ci-après quelques règles de comptabilité sont rappelées.

1 – Traitement de la durée d'amortissement des immobilisations

Les règles d'amortissements retenues par BDO (cabinet d'expertise comptable, d'audit et de conseil) sur les immobilisations corporelles et incorporelles sont les suivantes :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- * Bateaux : 5 à 10 ans
- * Avirons, Matériel de musculation, Mobilier, Bateaux de sécurité, Compresseur : 5 à 6 ans
- * Ergomètres : 5 à 6 ans
- * Petit équipement de salle de musculation, Petit matériel atelier : 1 à 2 ans
- * Agencements et installations, Pontons : 10 ans
- * Remorques, Tank à ramer : 10 ans
- * Véhicules : 8 ans
- * Extincteurs, Porte-voix, Sono, Talkie : 2 à 3 ans
- * Ordinateurs, Imprimantes, Caméscope, Go-pro : 2 à 5 ans
- * Moteurs : 2 ans (les moteurs sont amortis sur 2 ans sur la base d'une valeur résiduelle de 70% au bout de 2 ans, ou en application du contrat signé avec le fournisseur).

2 – Traitement comptable des subventions d'investissements

A - Comptabilisation de la réception des subventions d'investissement

Au niveau des subventions d'investissement, la première opération à traiter en comptabilité concerne son encaissement.

Comptabilisation de la réception de la subvention :

- On débite le compte 512 « banque »,
- Et on crédite le compte 131 « subvention d'équipement ».

Fiscalement : La réception de la subvention d'investissement n'a pas de conséquence directe sur le résultat imposable de l'association. Seuls des comptes du bilan comptable sont mouvementés.

B - Traitement comptable annuel des subventions d'investissements

En comptabilité, la subvention d'investissement fait l'objet d'une intégration au résultat comptable au même rythme que l'amortissement du bien dont l'acquisition est financée.

Pour cela, on utilise un compte de produit exceptionnel (comptes 77) : le compte 777 « quote-part de subvention virée au compte de résultat ».

L'écriture à comptabiliser chaque année est la suivante :

- On débite le compte 139 « Subvention d'investissement inscrites au compte de résultat »,
- Et on crédite le compte 777 « quote-part de subvention virée au compte de résultat » pour le montant de la quote-part de subvention.

Exemple : on touche une subvention d'investissement pour financer l'achat d'un bien amorti en comptabilité sur 10 ans. Chaque année, elle devra intégrer en produit 10% de la subvention reçue dans son compte de résultat.

Lorsque la subvention d'investissement est totalement reprise au compte de résultat, il convient de solder ces comptes :

- On débite le compte 131 « Subvention d'équipement »,
- Et on crédite le compte 139 « Subvention d'investissement inscrites au compte de résultat ».

3 - Traitement comptable des avances sur conventions de bateaux

A - Comptabilisation de la réception de l'avance à la signature de la convention

La première opération à traiter en comptabilité concerne l'encaissement de l'avance (participation du club).

Comptabilisation de la réception de l'avance :

- On débite le compte 512 « banque »,
- Et on crédite le compte 487 « Produits perçus d'avance ».

Seuls des comptes du bilan comptable sont mouvementés.

B - Traitement comptable annuel des produits perçus d'avance

En comptabilité, les produits perçus d'avance liés à un investissement font l'objet d'une intégration au résultat comptable au même rythme que l'amortissement du bien dont l'acquisition est financée.

Pour cela, on utilise un compte de produit exceptionnel (comptes 77) : le compte 778 « autres produits exceptionnels ».

L'écriture à comptabiliser chaque année est la suivante :

- On débite le compte 487 « Produits perçus d'avance »,
- Et on crédite le compte 778 « autres produits exceptionnels » pour le montant de la quote-part annuelle.

Exemple : on touche une avance pour financer l'achat d'un bien amorti en comptabilité sur 10 ans. Chaque année, elle devra intégrer en produit 10% de la subvention reçue dans son compte de résultat.

Lorsque la sommes perçue d'avance est complètement amorties le compte 487 « Produits perçus d'avance » est soldé.

BUDGET PREVISIONNEL 2018-2019

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 février 2019

1 – Budget prévisionnel de fonctionnement de la ligue Occitanie d'aviron

CHARGES	Prévisionnel 2019	PRODUITS	Prévisionnel 2019
60 - Achat	8 150.00	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	1 500.00
Prestation de services	1 300.00	Prestation de services	
Fournitures Administratives	1 100.00	Vente de marchandises (combinaisons - blousons)	1 500.00
Fournitures pour l'activité	1 250.00	Produits des activités annexes (locations)	
Autres fournitures	500.00	Produits des activités annexes (matériel)	
Achat autres matériel			
Achat combinaisons	3 000.00		
Achat petit matériel	1 000.00	74 - Recettes d'exploitation	80 000.00
Mise à disposition matériel		Subventions Etat :	
61 - Services extérieurs	14 100.00	Ministère de la Santé et des Sports (CND)	20 000.00
Locations (mini bus clubs, maison aviron ...)	1 800.00		
Entretien et réparation	500.00	Autres subventions :	
Assurance	3 000.00	Conseil Régional Midi Pyrénées	28 000.00
Documentation (livrets initiateurs, éducateurs..)	800.00		
Participation FFA au Fonctionnement du Pôle	5 000.00		
Participation Ligue au Fonctionnement du Pôle			
Participation au Fonctionnement du SUEA	3 000.00	Région pour Formation 2017	
62 - Autres services extérieurs	56 750.00	Région Fonctionnement Pôle 2017	
Rémunérations intermédiaires et honoraires ETR, Arbitres	5 000.00	Région pour Formation 2018	
Déplacements, missions, CTR	7 500.00	Région Fonctionnement Pôle 2018	
Frais de communication + cadeaux , médailles...	3 900.00		
Frais de réception	2 500.00		13 000.00
Publicité, publication,	1 500.00		
Frais postaux et de télécommunications	2 000.00		15 000.00
Services bancaires	350.00		
Aide RCTV	2 000.00		
Compétitions Stages	32 000.00	Organismes sociaux (à détailler) :	0.00
		Fonds européens	
63 - Impôts et taxes	100.00	Autres recettes (précisez)	32 000.00
Impôts et taxes sur rémunération		Cotisations SUEA	1 000.00
Autres impôts et taxes	100.00	FFA Licences	23 000.00
		MAIF (coupe de France)	
64 - Charges de personnel	0.00	FFA (coupe des Régions ...)	8 000.00
Rémunération des personnels			
Charges sociales		75 - Autres produits de gestion courante	44 000.00
Médecine du Travail		cotisations Clubs	16 000.00
Autres charges de personnel (formations)		participations Clubs aux stages et régates	9 700.00
		SIF Interrégional	13 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	42 300.00	Participation des rameurs aux rencontres	3 000.00
Aide versées aux clubs pour diplômes, formations diverses (aviron Santé, permis remorque, bateaux sécurité ...)	3 500.00	Participation des Ligues / Zone 2017	1 500.00
Aide aux clubs	0.00	Jeux pénitentiaires	300.00
Cotisations , Affiliations	300.00	Autres participations	
Aide à l'organisation des régates,	6 000.00	participations aux formations (livrets)	500.00
Formation de cadres, arbitres et de dirigeants	3 000.00		
Tête rivière Ste Livrade et Champ de Zone	1 500.00	76 - Produits financiers	500.00
Championnats, Coupe Régions, Régates...	28 000.00	Intérêts créditeurs Caisse Epargne	500.00
66 - Charges financières	0.00		
		77 - Produits exceptionnels	13 100.00
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00	Produits divers	
Charges exceptionnelles (FFA - CARPA)	1 000.00	Indemnisation MAIF	
		Rep prov subv. investissement	13 100.00
68 - Dotation aux amortissements	43 980.00	Produits exceptionnels (FFA Aff Sociale)	
Bateaux et Avirons	43 980.00	78 - Reprises sur amortissements et provisions	27 280.00
Matériel de Sécurité - performance		Rep Produits perçus d'avance	12 800.00
Matériel d'Arbitrage			
Matériel de Bureau et Informatique		Fonds propres de l'association	14 480.00
Solde créditeur de l'exercice		Solde débiteur de l'exercice	0.00
TOTAL DES CHARGES	166 380.00	TOTAL DES PRODUITS	166 380.00

Le budget prévisionnel 2018-2019 a été travaillé à partir des données définitives de la saison 2017-2018 et compte tenu du contexte d'un premier exercice d'apprentissage et d'opérations exceptionnelles.

En attendant de trouver et signer de nouvelles sources de revenus venant compenser les baisses de subventions diverses d'années en années il a été choisi d'augmenter aussi faiblement que possible la contribution des clubs ou des rameurs aux activités de la ligue et de gérer les dépenses de la meilleure manière tout en assurant la couverture des évènements dédiés à la ligue.

Les grandes options retenues sont les suivantes :

- Augmentation de la part des rameurs de 10 € par stages pour réduire la part prise en charge par la ligue,
- Facturation des barreaux au même titre que les rameurs(ses),
- Facturation de chaque siège à 2 € lors des championnats et régates de ligue, faire établir le règlement à l'ordre de la ligue le jour de la réunion des délégués à la confirmation des inscriptions,
- Augmenter le montant de la demande de subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre de la demande de subvention liée au développement du haut niveau en valorisation les stages et compétitions,
- Maitriser nos charges en poursuivant l'accompagnement nécessaire des actions de la ligue.

Dans ce contexte l'équilibre n'est pas totalement trouvé. La part prise sur les fonds propres de la ligue serait de 24 480 €, elle reste largement inférieure et réduite comparée à l'exercice 2017-2018.

Si la motion d'arrêté des comptes au 31 décembre est validée par l'Assemblée Générale pour l'année 2019, le budget sera mis à jour pour tenir compte des 4 mois supplémentaires.

2 – Budget prévisionnel d'investissement de la ligue Occitanie d'aviron

A ce stade, sans visibilité des subventions d'investissement à recevoir, le comité directeur n'a pas mis en place une politique d'investissement pour la saison 2018-2019.

Cependant, le parc de rames disponibles devenant obsolète et moins performant et de manière à maintenir un matériel de qualité pour nos rameurs et rameuses ayant un excellent potentiel nous avons planifié l'achat d'une bonne vingtaine de pelles hachoir de couple et de pointe pour une valeur estimative de 20 000 €.

Afin de financer cet investissement, nous allons demander une subvention Régionale à hauteur de 50 % de montant.

3 - Montant des cotisations pour la saison 2018-2019

Au 31 août 2018		Nombres de licences							UL			Montant Cotisation
Catégorie LICENCES Clubs triés alpha. / tarif par tranche		A	BF	I	U	D90	D30	D7	tot lic.	tot UL arrondi		
		1	0.5	0.5	0.5	0.3	0.2	0.1				
ARMAGNAC AVIRON CLUB		52	0	0	0	0	4	6	62	53.4	53	312.00
ASSOCIATION COLLIOURE SPORTIF AVIRON		0	38	0	0	0	0	0	38	19.0	19	133.00
ASSOCIATION SPORTIVE VILLEMURIENNE		59	0	0	0	0	0	0	59	59.0	59	336.00
AVIRON AGATHOIS		61	0	27	0	1	0	0	89	74.8	75	400.00
AVIRON BALARUC		33	0	0	0	0	1	0	34	33.2	33	215.00
AVIRON BANYULENC		0	24	0	0	0	0	0	24	12.0	12	84.00
AVIRON BEAUCAIRE		142	0	36	0	2	16	36	232	167.4	167	614.00
AVIRON CADURCIEN		139	0	0	0	3	3	0	145	140.5	141	570.50
AVIRON CARCASSONNE		38	0	0	0	0	0	0	38	38.0	38	240.00
AVIRON CLUB ALBIGEOIS		63	0	0	0	1	0	0	64	63.3	63	352.00
AVIRON CLUB AUSCITAINE		47	0	0	0	1	0	0	48	47.3	47	285.00
AVIRON CLUB BITERROIS		51	0	3	0	7	0	0	61	54.6	55	320.00
AVIRON CLUB CAJARCOIS		23	0	0	0	0	6	2	31	24.4	24	168.00
AVIRON CLUB DE SAINT GILLES		30	0	0	0	0	0	0	30	30.0	30	200.00
AVIRON CLUB DU BASSIN DE THAU		22	0	2	0	0	0	0	24	23.0	23	161.00
AVIRON CLUB DU PONANT - LA GRANDE MOTTE		116	0	7	0	1	1	60	185	126.0	126	540.50
AVIRON CLUB GRISOLLAIS		50	0	0	0	0	0	0	50	50.0	50	300.00
AVIRON CLUB MOISSAC		107	0	7	0	0	0	0	114	110.5	111	503.50
AVIRON DOUELLAIS		23	0	0	0	4	2	0	29	24.6	25	175.00
AVIRON DU BOCAGE		71	0	0	0	4	1	0	76	72.4	72	388.00
AVIRON LAUNAC		22	0	0	0	1	0	0	23	22.3	22	154.00
AVIRON LAURAGAIS		12	0	2	0	2	0	0	16	13.6	14	98.00
AVIRON MEZOIS		41	0	0	0	3	0	0	44	41.9	42	260.00
AVIRON NOUVELLOIS		19	0	0	0	0	0	0	19	19.0	19	133.00
AVIRON SETOIS		65	0	95	0	1	0	0	161	112.8	113	508.50
AVIRON TERRE DE CAMARGUE LE GRAU DU ROI		62	0	0	0	1	0	0	63	62.3	62	348.00
AVIRON TOULOUSAIN		243	0	0	43	9	0	16	311	268.8	269	730.70
BARCAREMS I VELAS		2	35	0	0	0	0	0	37	19.5	20	140.00
BOUILLAC AVIRON CLUB		36	0	0	0	6	4	2	48	38.8	39	245.00
BRESSOLS AVIRON CLUB		56	0	21	0	3	0	0	80	67.4	67	368.00
CASTRES SPORTS NAUTIQUES		30	0	0	0	0	0	0	30	30.0	30	200.00
CERCLE NAUTIQUE GRENADE ET CASTELNAU D'ESTRETEFOND		67	0	0	0	0	0	2	69	67.2	67	368.00
CLUB AVIRON ARVIEU-PARELOUP		23	0	0	0	1	1	0	25	23.5	24	168.00
CLUB D'AVIRON DE MAUGUIO-CARNON		126	0	0	0	2	2	1	131	127.1	127	542.50
CLUB NAUTIQUE DU HAUT SEGALA		22	0	0	0	3	3	0	28	23.5	24	168.00
CLUB OLYMPIQUE CARBONNAIS-SECTION NAUTISME		12	0	0	0	0	0	0	12	12.0	12	84.00
EMULATION NAUTIQUE DE TOULOUSE		116	0	0	0	6	0	0	122	117.8	118	521.00
MONTPELLIER AVIRON UNIVERSITÄ% CLUB		96	0	0	0	3	0	0	99	96.9	97	467.00
MONTPILOT AVIRON CLUB DU LAC DU LARAGOU		58	0	0	0	1	3	0	62	58.9	59	336.00
NARBONNE AVIRON CLUB		27	0	0	0	0	0	0	27	27.0	27	185.00
PERPIGNAN AVIRON 66		109	0	11	0	0	1	0	121	114.7	115	513.50
POIDS D INTERROGATION		0	0	15	0	0	0	0	15	7.5	8	56.00
PORT SUD AVIRON RAMONVILLE		119	0	0	0	0	0	0	119	119.0	119	523.50
SOCIETE NAUTIQUE D'ALMAYRAC		32	0	0	0	0	0	0	32	32.0	32	210.00
TOULOUSE AVIRON SPORTS ET LOISIRS		290	0	14	0	4	38	16	362	307.4	307	764.20
TOULOUSE PIERRE PAUL RIQUET		1	0	0	0	0	0	0	1	1.0	1	7.00
TOULOUSE UNIVERSITE CLUB		197	0	0	102	5	3	0	307	250.1	250	713.50
UNION NAUTIQUE MONTALBANAISE		88	0	0	0	3	0	0	91	88.9	89	443.00
UNION SPORTIVE RIVERAINE VOILE		0	0	0	0	0	0	0	0	0.0	0	0.00
VILLEFRANCHE RENNEVILLE - AVIRON CLUB DU LAURAGAIS		83	0	8	0	2	0	0	93	87.6	88	440.00

Total cotisations

3181 97 248 145 80 89 141 **3981** 15 992.90

4 - Liste des domaines pris en charge par ligue

La ligue assure la mise en œuvre de la formation des cadres, l'organisation des stages de la catégorie J15 à sénior, l'assistance et l'accompagnement des clubs et des régates et compétitions de tout son territoire et de toutes ses compositions (rivière, indoor, mer, jeunes, loisirs...).

Dans ce cadre les aides suivantes sont accordées, votées et portées au budget prévisionnel :

- Aide aux diplômés versée aux clubs (Entraîneurs, BPJEPS, CQP ...), 300 €,
- Aide aux permis remorques et bateaux avec convention ligue, 150 €....

Pour l'organisation de régates et championnats les aides suivantes sont accordées sur présentation de 2 devis :

- Aide aux postes de secours (250 € pour l'indoor, 450 € pour les championnats de ligue, 200 € pour les autres régates de ligue),
- Aide au financement des plongeurs et secouristes (si pas de poste de secours 90€ par jour et par plongeur)
...
- Locations de bateaux (prix selon bateau) ...

Toutes ces aides sont versées sur la base de justificatifs produits (factures acquittées, permis, CNI des bénéficiaires, ...) ainsi qu'une facture à l'adresse de la ligue Occitanie d'aviron.

Dans le cadre de l'organisation des stages, la ligue refacture la somme forfaitaire par rameurs (sur la base du Comité Directeur du 4 octobre 2018) à chaque club la somme de :

- Une journée de stage gratuit,
- 40 € pour deux journées,
- 50 € pour trois journées,
- 60 € pour quatre journées,
- 80 € pour le stage SIF d'une semaine.



Rédigé par Jean-Pierre LHERM

Relu par Marie SABAH

Validé par Luc PONCELET et le Comité Directeur de la Ligue Occitanie d'Aviron

Analysé et contrôlé par Eric TERRES & Philippe CADIOT

